

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 4 novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :14

Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Élisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Rémy PELLEGRIN, Kévin VALBON,

Étaient représentées : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrick CHASSEPOT, Anne DEGRAND-GUILLAUD qui avait donné procuration à Monsieur Jérôme CUCHE

Secrétaire de séance : Richard BOUQUET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14

- présents : 9

- votant : 11

N° 30/25 DÉLIBÉRATION AUTORISANT LA VENTE D'UNE PARTIE DE PARCELLE AU DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire informe que le département a un projet d'aménagement de 2 arrêts de bus PMR au niveau du carrefour des Rivaes. Ce projet a été validé par le département et la région.

Monsieur le Maire explique que pour permettre cet aménagement il est nécessaire que le département fasse une acquisition foncière sur la parcelle référencée ZH 183 d'une superficie d'environ 100 m² (la superficie exacte sera déterminée par un géomètre) afin de créer un quai, un cheminement piéton et éventuellement un abri bus.

Monsieur le Maire informe que le département demande si la commune accepterait de vendre cette partie de parcelle à 1 € symbolique.

Monsieur Christophe HUGNET précise qu'il faut ajouter à cette vente : sous réserve que les frais de notaire, de géomètre et tous frais résultants de cette vente soient à la charge du département

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Accepte de vendre environ 100 m² de la parcelle référencée ZH 183 située aux Rivaes à l'euro symbolique
- Précise que les frais résultants de cette vente soient à la charge du département
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette vente

Le Maire
Patrice MAGNAN



Le secrétaire de séance
Richard BOUQUET



**MAIRIE
LE POËT-LAVAL**

Drôme



☎ : 04.75.46.44.12

e-mail : mairie.poet.laval@wanadoo.fr

Ancienne commanderie de Malte

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 4 novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :14

Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Élisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Rémy PELLEGRIN, Kévin VALBON,

Étaient représentées : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrick CHASSEPOT, Anne DEGRAND-GUILLAUD qui avait donné procuration à Monsieur Jérôme CUCHE

Secrétaire de séance : Richard BOUQUET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14

- présents : 9

- votant : 11

N° 31/25 DÉLIBÉRATION ACTANT LES TARIFS ET LES DATES D'OUVERTURE DU CAMPING MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs communaux sont fixés par le Conseil municipal, conformément à l'article L2121-29 du CGCT qui précise que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter des tarifs votés l'an passé à savoir :

TARIFS CAMPING

	Haute saison	Basse saison
Forfait 1 personne - emplacement + véhicule	12,00 €	9,50 €
Forfait 2 personnes - emplacement + 1 véhicule	16,50 €	12,50 €
Personne supplémentaire	4,50 €	3,00 €
Tarif réduit Forfait 1 personne - emplacement + véhicule	9,50 €	7,50 €
Tarif réduit Forfait 2 personnes - emplacement + véhicule	13,00 €	10,00 €
Tarif réduit personne supplémentaire	3,50 €	2,50 €
Enfant de moins de 18 ans	3,00 €	2,00 €

Electricité 6 ampères	4,50 €	4,50 €
Animaux domestiques vaccinés	3,00 €	3,00 €
Animaux d'assistance accompagnant les personnes porteuses d'un handicap	Gratuit	Gratuit
Installation vacante (garage mort)	11,00 €	4,50 €

Réductions long séjour :

Réduction d'une nuitée pour un séjour de 2 semaines

Réduction de 2 nuitées pour un séjour de 3 semaines

Réduction de 3 nuitées pour un séjour de 4 semaines

.....

Les tarifs réduits (tarifs sociaux) seront appliqués aux étudiants et aux personnes porteuses d'un handicap sur présentation d'un justificatif (carte d'étudiant ou carte d'handicapé)

Canette de soda de 33 cl	1,50 €
Bouteille d'eau minérale 1,5 l	1,00 €
Glace CALIPPO	2,00 €
Glace Royal Cornetto	2,50 €
Glace Magnum	2,50 €
Jeton machine à laver	4,00 €

Monsieur le Maire propose d'ouvrir le camping du 1^{er} mai au 30 septembre 2026 et d'arrêter les périodes de :

- basse saison du 1^{er} mai au 30 juin et du 1^{er} septembre au 30 septembre
- haute saison du 1^{er} juillet au 31 août

Monsieur Jérôme CUCHE demande si le camping est rentable pour la commune sachant que les agents du service municipal passent beaucoup de temps pour de la mise en service (tonde, élagage, piscine,

Madame Geneviève ROBLES précise que le camping, malgré les heures des agents municipaux reste lucratif.

Monsieur Jean-Marc LE DOUCE s'interroge sur le fait de fermer le camping un mercredi (le 30 septembre 2026 étant un mercredi) Ne serait-il pas judicieux de fermer un dimanche.

Madame Geneviève ROBLES ajoute que la date de fermeture du camping est chaque année la même à savoir le 30 septembre pour une régularité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Décide de ne pas augmenter les tarifs en 2026
- Valide les dates d'ouverture et de fermeture du camping ainsi que les dates de haute et de basse saison
- Ajoute que les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2026

Le Maire
Patrice MAGNAN



Le secrétaire de séance
Richard BOUQUET

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Bouquet", is written below the name of the secretary.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 4 novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :14

Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Élisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Rémy PELLEGRIN, Kévin VALBON,

Étaient représentées : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrick CHASSEPOT, Anne DEGRAND-GUILLAUD qui avait donné procuration à Monsieur Jérôme CUCHE

Secrétaire de séance : Richard BOUQUET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14

- présents : 9

- votant : 11

N° 32/25 DÉLIBÉRATION CRÉANT UN EMPLOI NON PERMANENT SAISONNIER A TEMPS NON COMPLET AU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

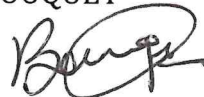
Monsieur le Maire donne la parole à Madame Geneviève ROBLES qui annonce qu'au vu de l'augmentation de l'activité au sein du service technique pendant la période de la Toussaint, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique territorial à temps non complet pour la période de la Toussaint du 27 octobre 2025 au 4 novembre inclus 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Décide la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique territorial à temps non complet pour accroissement saisonnier d'activité, à raison de 20 heures hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent du service technique
- Précise que cet emploi est créé pour la période du 27 octobre 2025 au 4 novembre 2025 inclus. Cet emploi correspond à la catégorie hiérarchique C
- Précise que la rémunération de cet emploi sera afférente à l'indice brut 367 (indice majoré 366).



Le secrétaire de séance
Richard BOUQUET



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 4 novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :14

Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Élisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Rémy PELLEGRIN, Kévin VALBON,

Étaient représentées : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrick CHASSEPOT, Anne DEGRAND-GUILLAUD qui avait donné procuration à Monsieur Jérôme CUCHE

Secrétaire de séance : Richard BOUQUET

N° 33/25 DÉLIBÉRATION POUR VALIDER LA GRATUITÉ DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Monsieur le Maire rappelle que l'association « Marché du Poët-Laval » a mis en place un marché hebdomadaire sur le parvis de la Mairie.

Monsieur le maire constate qu'après plusieurs semaines peu de commerçants participent de façon pérenne ce qui entraîne un faible taux de fréquentation. De fait le prix de place voté en juin 2025 – Délibération 19/25 paraît trop élevé.

Monsieur le Maire propose l'installation des commerçants à titre gratuit de ce marché pour les mois de novembre et décembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Décide de la gratuité du marché pour les mois de novembre et décembre 2025

Le Maire
Patrice MAGNAN

Le secrétaire de séance
Richard BOUQUET



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Bouquet", written over a horizontal line.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 4 novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :14

Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Élisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Rémy PELLEGRIN, Kévin VALBON,

Étaient représentées : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrick CHASSEPOT, Anne DEGRAND-GUILLAUD qui avait donné procuration à Monsieur Jérôme CUCHE

Secrétaire de séance : Richard BOUQUET

N° 34/25 DÉLIBÉRATION VALIDANT LA DÉCISION MODIFICATIVE POUR LE BUDGET PRINCIPAL : Virement de crédits du chapitre 011 au chapitre 014

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédit pour abonder le chapitre 014 relatif aux atténuations de produits afin que nous puissions établir le mandat de la FPIC 2025 (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)

DÉSIGNATION	DIMINUTION DE CRÉDIT	AUGMENTATION DE CRÉDIT
D : 7392221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales - Chapitre 014		720 €
D : 615231 voiries - Chapitre 011	720 €	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

- Valide la décision modificative pour le budget principal

Le Maire
Patrice MAGNAN



Le secrétaire de séance
Richard BOUQUET

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 4 novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de Le Poët-Laval, légalement convoqué le 28 octobre 2025, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Patrice MAGNAN, le Maire.

Nombre de Conseillers en exercice :14

Nombre de Conseillers présents : 9

Étaient présents : Mesdames Élisabeth BOURSE, Geneviève ROBLES, Sarah HALTER et Messieurs Patrice MAGNAN, Richard BOUQUET, Jérôme CUCHE, Patrick CHASSEPOT, Jean-Marc LE DOUCE, Christophe HUGNET

Étaient absents : Madame Béatrice PLAZA et Messieurs Rémy PELLEGRIN, Kévin VALBON,

Étaient représentées : Madame Francette CHAPUS qui avait donné procuration à Monsieur Patrick CHASSEPOT, Anne DEGRAND-GUILLAUD qui avait donné procuration à Monsieur Jérôme CUCHE

Secrétaire de séance : Richard BOUQUET

Nombre de conseillers :

- en exercice : 14
- présents : 9
- votant : 11

N° 35/25 DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE REGLEMENT DU MARCHÉ HEBDOMADAIRE ET FIXANT LE MONTANT DE LA REDEVANCE

Monsieur le Maire propose que le marché hebdomadaire soit géré par la commune.

Il donne lecture du règlement et de la fiche de renseignement pour validation

Monsieur Christophe HUGNET demande si les groupes électrogènes seront autorisés sur le marché.

Monsieur Richard BOUQUET ajoute qu'effectivement ce point n'a pas été précisé dans le règlement. Il est donc ajouté au règlement du marché que les groupes électrogènes seront interdits sauf autorisation municipale spéciale.

Monsieur Richard BOUQUET propose les tarifs de droits de place suivants :

Tarif du mètre linéaire du 1^{er} mai au 15 septembre

- abonné par jour : 1,00 €
- non abonné par jour : 2,00 €

Tarif du mètre linéaire du 1^{er} mars au 30 avril et du 16 septembre jusqu'au marché de Noël

- abonné par jour : 1,00 €
- non abonné par jour : 1,00 €

Tarif annuel pour l'électricité abonnés

- Pizza, roûisserie, poisson.... : 60,00 €
- Banque de froid : 40,00 €

Tarif journalier pour l'électricité non abonnés

2,00 €

Monsieur Jérôme CUCHE rapporte que Madame Anne DEGRAND-GUILLAUD précise qu'en basse saison, les tarifs baissent de 50 % pour les non abonnés. Il faudrait que ce soit la même chose pour les abonnés et donc passer à 0,50 cts le mètre linéaire pour eux. Il s'agit d'être équitable entre tous.

Madame Sarah HALTER approuve et souhaite également que le tarif des abonnés en basse saison passe de 1 euro à 50 centimes d'euro.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

- Valide le règlement du marché hebdomadaire
- Valide la fiche de renseignement
- Valide les tarifs suivants : Tarif du mètre linéaire en haute saison
 - abonné par jour : 1,00 €
 - non abonné par jour : 2,00 €

Tarif du mètre linéaire en basse saison

- abonné par jour : 0,50 €
- non abonné par jour : 1,00 €

Tarif annuel pour l'électricité abonnés

- Pizza, rôtisserie, poisson.... : 60,00 €
- Banque de froid : 40,00 €

Tarif journalier pour les non abonnés 2,00 €

- Confirme que la mise en place de ce marché et les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mars 2026

Le Maire
Patrice MAGNAN



Le secrétaire de séance
Richard BOUQUET